

COMMUNE D'ESSERTINES-SUR-ROLLE - POLICE DES CONSTRUCTIONS DEMANDE D'AUTORISATION

OBJETS DISPENSÉS DE PERMIS DE CONSTRUIRE (ART. 68 RLATC)

Informations générales :		
PPE ou copropriété / Locataire	□ oui □ non	□ oui □ non
Lieu-dit ou Adresse		
N° de parcelle / N° ECA		
 Coordonnées géographiques 	/	
Zone d'affectation		
Patrimoine:		
☐ Rien à signaler		
☐ Note 1 ou 2, inscrit à l'inventaire	ou classé Monument histo	rique
→ Préavis favorable de la DGIP-	Monuments et sites à joine	dre
\square Note 3 ou 4, ensemble bâti ou bâ	itiment à conserver dans ce	entre historique ou jardin historique
☐ Situé dans un périmètre ISOS ave	ec objectif de sauvegarde A	/a
Propriétaire(s) :		
Nom, Prénom / Raison sociale		
• Entreprise		
 Adresse (si différent du projet) 		
 Téléphone 		
Adresse mail		
Requérant avec procuration (si diffe	<u>érent du propriétaire) :</u>	
• Nom, Prénom / Raison sociale		
 Entreprise 		
 Adresse 		
 Téléphone 		
 Adresse mail 		
Auteur du projet (si différent du pro	onriétaire ou du requérant	.) •
Nom, Prénom		9. ·
• Entreprise		
Adresse		
Téléphone		
Adresse mail		
		_
Objet de la demande :		
Construction avant 1991:	☐ Oui ☐ Non	1
		expert amiante reconnu FACH et établi moins de 3 ans
		vant toute intervention sur un bâtiment construit avant
1991 (art. 103a LATC). Ce document cor	iaitionne la delivrance du perr	ins de construire.
Travaux		
projetés :		

Administration communale – Rue du Collège 9 – 1186 Essertines-sur-Rolle Tél. : +41 21 828 34 15

A. Constructions et installations de minime importance ne servant pas à l'habitation ou à l'activité professionnelle, dont l'utilisation est liée à l'occupation du bâtiment principal à proximité duquel elles se

Typologie des travaux (cocher la case correspondante) :

L	e propriétaire	Le requérant	L'auteur du projet				
Lie	eu et date :						
Sig	gnatures						
		a.,, caa ca a.,, a., <u>a co., a., s</u>	(2011000 80011011111	, acc enclace,			
	☐ installation de pompes à chaleu			ues exclues)			
	énergétique (producteur de char installation de borne de recharge		u cas nar casl				
	remplacement du producteur d	•	puissance égale ou inférieure et	même agent			
	☐ rénovations et rafraichissement	ts intérieurs avec redistributio	n légère				
	\square remplacement de fenêtres, vitr	ines, portes avec valeur Uw m	ax. 1,3W/m2K (façades rideaux	non tolérées)			
	\square entretien ordinaire du bâtiment	: (réparation/remplacement d	es volets, des garde-corps, des ch	néneaux, etc.)			
	□ réfection de peinture à l'identique						
	réparations ponctuelles de la fa						
	☐ réparations ponctuelles de la to	☐ réparations ponctuelles de la toiture/terrasse					
D.	Autres travaux sur le bâtiment						
	pour 3 mois maximum stationnement de bateaux, cara	avanes, Mobil-homes, non util	isés pendant la saison morte				
	☐ constructions mobilières comm	e halles de fête, chapiteaux de	cirque, tribunes et leurs installa	tions annexes			
C.	Constructions et installations mise	s en place pour une durée lim	itée telles que :				
	☐ démolitions de minime importa	·					
	☐ excavations et terrassements n		uteur et un volume de 10m³				
В.	Aménagements extérieurs, excava ☐ clôtures ne dépassant pas 1.20r		ent de minime importance tels q	jue :			
	\square panneaux solaires selon les con	ditions du droit fédéral					
	☐ fontaines, sculptures, cheminées de jardin autonomes (au cas par cas)						
	☐ abris pour vélos non fermés d'une surface maximale de 6m²						
	pergolas non couvertes d'une s	- ,					
	☐ bûchers, cabanes de jardin ou se ou unité de maisons jumelles o		de 8m² à raison d'une installation	par bâtiment			
	situent :						

_						•	•		•	
וו	\sim	`''	m	Δr	١tc	2	tΛ	urn	ır	•
u	v	.u		CI	ıts	a	10	uııı		

La Municipalité peut exiger des documents complémentaires établis par un professionnel ou décider que votre projet nécessite une procédure de demande de permis de construire. Conformément à l'art. 103 al. 5 de la
l'adresse suivante : st@essertines-sur-rolle.ch.
Le formulaire complété ainsi que les documents susmentionnés peuvent être transmis par courrier, être déposé au guichet de l'administration communale durant les horaires d'ouverture ou être transmis au format PDF a
☐ Préavis favorable de la division cantonale monuments et sites (DGIP-MS) - si applicable
☐ Accord écrit de l'administration PPE/copropriété pour les travaux dans les parties communes - si applicable
\square Brochure technique de l'installation ou du produit – $selon$ $projet$
☐ Formulaire pour l'installation de pompes à chaleur air/eau ou air/air + documentation ad hoc − selon projet
\Box Formulaire pour l'installation de panneaux solaires + documentation ad hoc – selon projet
\square Diagnostic amiante pour les travaux sur des constructions antérieures à 1991 – si applicable
\square Plan de situation avec indication des limites des constructions et de propriété – $selon\ projet$
\square Plans, coupes et esquisses utiles à la compréhension du projet – $selon\ projet$
\square Extrait de plan cadastral avec indication en rouge des locaux/installations concernés - obligatoire
\square Photographies avant travaux/état existant des zones touchées par les travaux - <i>obligatoire</i>
☐ Devis des travaux - <i>obligatoire</i>
☐ Formulaire de demande d'autorisation - obligatoire

Conditions impératives

L'application des dispositions suivantes est obligatoire dans le cadre de la réalisation des travaux et conditionnent la délivrance de l'autorisation municipale :

• Ordonnance fédérale sur les travaux de construction (OTConst)

LATC, chaque demande sera analysée dans un délai de 30 jours.

- Règlement cantonal de prévention des accidents dus aux chantiers (RPAC)
- Prescriptions de protection incendie de l'AEAI en vigueur ainsi que les états de la technique y relatifs
- Art. 24 du RLATC relatif à la sécurité, se référer à la norme SIA 358 et aux recommandations du Bureau de prévention des accidents (BPA)
- Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et son règlement d'application (RLATC)
- Plan général d'affectation (PGA) et son règlement (RPA)